

 Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale HÉRAULT Extrait du registre des délibérations du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault 2024-D-046	Convoqué le 18 juin 2024, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni à l'antenne du CDG34 à Cazouls-lès-Béziers le 27 juin 2024. Présents: Philippe DOUTREMEPUICH, Eliette CHARPENTIER, Séverine SAUR, Jordan DARTIER, Béatrice FERNANDO, Jean BLANQUEFORT, Yves ROBIN, Michel HERAIL, Philippe VIDAL. Présent(s) sans voix délibérative en raison de la présence du titulaire : Sylvie TOLUAFE. Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Gaëlle LEVEQUE, Michel CRECHET, Pierre MATHIEU, Frantz DENAT, Myriam GAIRAUD, Marie-Pierre PONS, Marc ROUVIER, André ARROUCHE, René VERDEIL. Objet : Budget supplémentaire n°1 du budget principal.
---	---

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

CONSIDERANT

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte des restes à réaliser en dépenses.

Le budget principal de l'exercice 2024 adopté par le conseil d'administration réuni le 29 mars 2024 n'a pas fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023. Le compte administratif et le compte de gestion 2023, dont les résultats sont concordants, arrêtent les résultats cumulés ci-dessous :

- ☉ En fonctionnement, le résultat de clôture s'élève à 3 438 039,21 €.
- ☉ En investissement, le résultat de clôture s'élève à – 19 215,88 €.

Le présent budget supplémentaire n°1 proposé est destiné à ajuster l'enveloppe de fonctionnement courant à hauteur de 495 000,00 €, de prélever en conséquence ce montant sur la réserve de la clôture à l'issue de l'exercice 2023.

L'enveloppe d'investissement, quant à elle reste inchangée. L'équilibre prévisionnel au BP 2024 présente un apport, affecté au D001 pour un montant de 273 286 € et comble en conséquence le résultat de clôture à l'issue de l'exercice 2023.

Budget principal 2024

Budget supplémentaire n°1 – tableau récapitulatif

CHAPITRE	libellé	Voté BP 2024	Proposé BS1	BP + BS1
Nature		(€)	(€)	(€)
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 035 000,00	495 000,00	1 530 000,00
12	CHARGES DE PERSONNEL	5 755 000,00		5 755 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	715 000,00		715 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	85 000,00		85 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00		15 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	495 000,00		495 000,00
23	Virement à la section d'investissement	300 000,00		300 000,00
Total dépenses de fonctionnement		8 400 000,00	495 000,00	8 895 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
70	PRODUITS DES ACTIVITES	7 971 500,00		7 971 500,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	313 000,00		313 000,00
75	AUTRES PRODUITS -GESTION COURANTE	76 000,00		76 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	39 500,00		39 500,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		0,00
Total des recettes de fonctionnement		8 400 000,00	0,00	8 400 000,00
2	RESULTAT REPORTE	0,00	495 000,00	495 000,00
Total cumulé des recettes de fonctionnement		8 400 000,00		8 895 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES				
16	REMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	80 000,00		80 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	159 247,78		159 247,78
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	642 163,27		642 163,27
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 171 802,92		3 171 802,92
Total dépenses d'investissement		4 053 213,97	0,00	4 053 213,97

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

O40/O68	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	495 000,00		495 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	31 500,00		31 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 500 000,00		3 500 000,00
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	300 000,00		300 000,00
Total recettes d'investissement		4 326 500,00	0,00	4 326 500,00
1	RESULTAT REPORTE	0,00	0,00	0,00
	Solde d'exécution positif (D001)	273 286,03		273 286,03

Ecriture pour ordre

Après en avoir délibéré,

APPROUVENT, à l'unanimité, le budget supplémentaire du budget primitif principal pour l'année 2024 tel que joint en annexe de la présente délibération.

Fait à Montpellier,

Le 11/07/2024.

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 11/07/2024 et de sa publication le 11/07/2024.